

Voilà pour les activités récentes. Qu'en est-il de l'avenir? Nous espérons obtenir que le droit international soit mis au service de l'homme — des hommes, des femmes et des enfants — partout dans le monde. Nous continuerons d'insister pour que les droits de l'homme occupent la place qui leur revient dans les relations internationales. Nous demeurerons réceptifs aux préoccupations du public canadien. Et nous tâcherons d'appliquer chez nous ce que nous réclamons ailleurs.

En 1772, un tribunal anglais décidait qu'un esclave devenait un homme libre dès le moment où il mettait le pied sur le territoire des îles britanniques. Cette approche radicale et plutôt simpliste n'était pas dénuée de grandeur. Peut-être le jour viendra-t-il où le simple fait de mettre le pied n'importe où sur cette planète, le simple fait de naître, confèrera à chaque être humain la pleine jouissance des droits de l'homme.